Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB61-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07 pour la délibération n°56), M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY

Ont donné procuration :
Mme Odile BOZEC à Mme Nathalie GOURMELON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Gaël KERNEUZET
Mme Julie LE DUFF à M. Gwenaël BATHANY
M. Eric KERCRET à Mme Margareth CUSSON-DUARTE

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : M. Tristan MOREL et M. Gwenaël BATHANY

Assistaient également à la réunion : Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques (jusqu'à la délibération n° 62) ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (pour la délibération n° 55) ; Mme Valérie LAUTIER, Responsable restauration et affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°63)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB61-DE

N° 61 OBJET : Protocole transactionnel avec l'association L228 : autorisation à donner au Maire pour signer le protocole avec l'association L228

Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET

L'association L228 a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes contre la commune de Châteaulin le 6 octobre 2025 concernant les aménagements cyclables sur la commune de Châteaulin au regard de l'article L228-2 du Code de l'environnement.

Selon l'association L228, les aménagements suivants de voirie ne répondent pas aux prescriptions de l'article L228-2 du Code de l'environnement :

- aménagements réalisés sur la rue Marcel MILIN, route départementale (RD 887) classée route à grande circulation par la Préfecture du Finistère ;
- le viaduc où la ville a procédé à des travaux de reprise de la couche de roulement ;
- la rue Graveran fait également l'objet du litige où seuls les feux tricolores ont fait l'objet d'un remplacement au carrefour des rues Graveran et des Trois frères Blaise afin de sécuriser le carrefour.

Le Tribunal Administratif a proposé une médiation à la commune pour examiner le litige. Le 20 octobre 2025, Madame le Maire de Châteaulin a émis un avis favorable à la médiation.

La première réunion de médiation s'est tenue le 29 avril 2026, en présence de Monsieur LEMÉHAUTÉ Raphaël, désigné médiateur par ordonnance rendue le 14 novembre 2025 par le Tribunal Administratif de Rennes.

Ce point a été examiné en commission du 22 juin 2024.

Suite à cette médiation, un projet de protocole transactionnel a été élaboré.

Ouï l'exposé de Jean-Pierre JUGUET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le protocole joint en annexe de la présente délibération.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 2 JUILLET 2026

Le Maire	Le secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Tristan MOREL	Gwenaël BATHANY